

# Règlement du quart de finale de Cross-Country

## Ligue Région Sud

### Saison sportive 2025-2026

## Sommaire

Généralités et Règles communes des championnats régionaux .....	2
Règlement du quart de finale de Cross-Country Championnat Régional Région Sud .....	3

## Calendrier des championnats régionaux 2025-2026

- **Demi-finale de relais-cross.**  
Dimanche 23 novembre 2025 à La Seyne sur Mer (83)
- **Quart de finale de Cross-Country.**  
Dimanche 1<sup>er</sup> Février 2026 à Ollières (83)
- **Demi-finale de Cross-Country.**  
Dimanche 15 Février 2026 à Serres (05)

## **Généralités et Règles communes des championnats régionaux**

### **Rappel institutionnel**

Les décisions concernant ces championnats sont proposées par la Commission Régionale Running, la Commission Sportive d'Organisation et la Commission Jeunes. Elles sont validées par le Comité Directeur de la Ligue Région Sud, conformément au règlement FFA.

### **Règles communes des championnats régionaux :**

- Lors des inscriptions, les clubs et leurs athlètes acceptent le règlement de la compétition concernée.
- Pour l'ensemble des championnats, les athlètes devront être licenciés « compétition » à minima la veille de l'épreuve.
  - Trop d'athlètes absents d'un même club lors de ce championnat (+ de 10% d'absents non arrivants), entraînerait pour le ou les club(s) concerné(s) des sanctions financières à hauteur de 2 euros par absent.
  - RGPD : Par ce règlement, les concurrents autorisent l'usage de leur image à des fins promotionnelles par l'Organisation et la Ligue, pour une durée maximale permise par la loi. Dans le cas où un concurrent refuserait l'utilisation de ses photos, il devra en faire la demande par mail auprès de la Ligue d'athlétisme Région Sud.

**Ce règlement sera complété par des infos spécifiques à retrouver grâce à ce lien :**

## Règlement du quart de finale de Cross-Country Championnat Régional Région Sud

### 1. Généralités

Cette manifestation portera les championnats régionaux de Cross-Country de la Région Sud. Toutes les infos sont détaillées dans le document « informations spécifiques »

Elle permettra aussi une première sélection pour la coupe de France U16. Retrouver le règlement grâce à ce lien : [livret des compétitions jeunes](#)

### 2. Procédure d'engagement

- Les engagements doivent être réalisé par les clubs.
- Date limite : **mardi 27 janvier 2026 à 23h59**.
- La plateforme d'engagement est disponible sur le site de la Ligue. ([lien vers la plateforme d'engagement](#))
- Aucun engagement n'est possible sur place.
- Athlètes Hors-Ligue : demande obligatoire à la CSO régionale avant le lundi 26 janvier 2026. [contactcso@athle-regionsud.fr](mailto:contactcso@athle-regionsud.fr)
- Pour un athlète inscrit sur une épreuve, un changement de course sera possible uniquement sur place, au moins 30 min avant le départ de la première des deux courses.

### 3. Règles techniques particulières

- Seuls les athlètes de U14 à « M1 et plus » peuvent concourir.
- Interdiction pour un athlète de participer à 2 épreuves dans la même journée. Il serait alors disqualifié des deux épreuves.
- Aucun sur-classement possible pour U14, U16, U18 & U20.
- Les athlètes masculins M0 ne peuvent pas courir dans la course master (réservée à M1+).
- Les athlètes M1+ peuvent courir :
  - Cross court
  - Cross long
  - Course master (hommes uniquement)

#### 4. Classement par équipe

- Les clubs n'ont pas à faire de dépôt d'équipe : Le classement sera fait sur les 4 premiers athlètes d'un même club (les 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> sont intégrés dans l'équipe). En cas d'égalité, c'est le classement du 4<sup>e</sup> athlète qui départagera les équipes.
- Le nombre de muté ou étranger est limité à 1 par équipe (reg. FFA art. 3.2.1.5).
- Pour chaque catégorie, un club ne pourra être représenté que par une seule équipe sur le podium. Les éventuelles équipes supplémentaires conserveront leur classement mais ne pourront pas être récompensées.

#### 5. Tenue

- Le port du maillot distinctif du club référent est obligatoire.

#### 6. Dossards

- Le retrait des "enveloppes clubs" contenant les dossards incombe au représentant de chaque club, qui en assure ensuite la distribution à ses athlètes.
- Toute erreur de dossard entraînera une disqualification de l'athlète.
- Le dossard ventral doit être porter non plié, tenu par 4 épingles.
- Le port d'un dossard dorsal de catégorie est obligatoire pour toutes les catégories.
- Porte dossard interdit.
- L'organisation ne fournit pas les épingles.

#### 7. Litiges et réclamations

- En cas de réclamations, celles-ci doivent être faites dans un délai de 30 minutes après affichage des résultats auprès du Juge-arbitre.
- Seul un représentant du club pourra porter une réclamation.
- Il est interdit de courir aux côtés d'un athlète sous peine de disqualification.
- L'équipe de chronométrie n'est pas habilitée à fournir des informations sur les arrivées ni les temps.